

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Pesticide Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** PPM-155-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

Irritation cutanée - catégorie 2

Irritation oculaire - catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane
- **Mentions de danger**
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

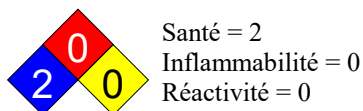
Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut provoquer le cancer.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

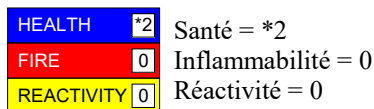
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Lire l'étiquette avant utilisation.
 Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 Se laver soigneusement après manipulation.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 Rincer la bouche.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Garder sous clef.
 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



· **HMIS données (gamme 0-4)**



3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

75-09-2	dichlorométhane	99,548% w/w
---------	-----------------	-------------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CA/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

75-09-2 dichlorométhane

EL (Canada)	Valeur à long terme: 25 ppm IARC 2A
EV (Canada)	Valeur à long terme: 175 mg/m ³ , 50 ppm

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.
Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.
- **Protection des mains:**
Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.
Leur délai de rupture est de 1 h.
Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

· Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:
Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

De chlore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état
Point de fusion/point de congélation:

-95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

40 °C

· Point d'éclair

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

605 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:
Inférieure:

13 Vol %

Supérieure:

22 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

360 hPa

· Densité à 20 °C:

1,3 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	0,43 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	99,6 %
VOC (CE)	99,62 %
· Teneur en substances solides:	0,4 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.607 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.009 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88,4 mg/L (rat)

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

1689-84-5 bromoxynil (ISO) et ses sels

Oral	LD50	190 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

2425-06-1 captafol (ISO)

Oral	LD50	2.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.400 mg/kg (lapin)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

39300-45-3 dinocap (ISO)

Oral	LD50	766 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9.400 mg/kg (rat)

1836-75-5 nitrofène (ISO)

Oral	LD50	740 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

75-09-2	dichlorométhane	2A
2425-06-1	captafol (ISO)	2A
133-06-2	captane (ISO)	3
1836-75-5	nitrofène (ISO)	2B

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

75-09-2	dichlorométhane	R
2425-06-1	captafol (ISO)	R
1836-75-5	nitrofène (ISO)	R

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Cancérogénicité - catégorie 1B

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU · DOT, TMD, IMDG, IATA	UN1593
· Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT · TMD · IMDG · IATA	DICHLOROMÉTHANE 1593 DICHLOROMÉTHANE solution, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT DICHLOROMETHANE solution, MARINE POLLUTANT DICHLOROMETHANE solution
· Classe(s) de danger pour le transport · DOT, IATA  · Class · Label · TMD, IMDG   · Classe · Étiquette	6.1 Matières toxiques. 6.1 6.1 Matières toxiques. 6.1
· Groupe d'emballage · DOT, TMD, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (TMD):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : bromoxynil (ISO) et ses sels, dinocap (ISO) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· TMD	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE SOLUTION, 6.1, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

75-09-2	dichlorométhane
133-06-2	captane (ISO)
1836-75-5	nitrofène (ISO)

· **Liste canadienne des substances**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

75-09-2	dichlorométhane
133-06-2	captane (ISO)

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Tous les composants sont compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 03/29/2019 / 1**· Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA/FR